

## Valorisation des données

Fiches financières - AEF

Rapport généré le : 02/07/2021 à 12:21

Population : 520 h  
 Groupement d'appartenance : CC PAYS D'UZES  
 Année : 2020  
 Poste comptable : 030054 SGC UZES  
 Strate : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants  
 Regime : FPU

Département : 030 - GARD  
 Commune : AIGALIERS ( 21300001100014 )  
 Type de Budget : BP seul  
 Situation : PROVISoire  
 Nomenclature comptable : M14

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 139 soit 100% de la catégorie démographique du département  
 Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 990 soit 100% de la catégorie démographique de la région  
 Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 10242 soit 100% de la catégorie démographique de la France entière

### Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	563 023	1 083	780	879	789
<b>Produits de fonctionnement CAF</b>	536 023	1 031	760	855	769
dont : Impôts locaux	168 841	325	332	361	322
Fiscalité reversée par les GFP	11 101	21	52	65	82
Autres impôts et taxes	68 643	132	83	54	54
Dotation globale de fonctionnement	58 358	112	145	181	148
Autres dotations et participations	60 790	117	49	63	58
dont : FCTVA	1 599	3	1	2	2
Produits des services et du domaine	149 003	287	53	58	51
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	391 917	754	650	718	634
<b>Charges de fonctionnement CAF</b>	358 539	690	618	681	603
dont : Charges de personnel (montant net)	135 673	261	297	323	275
Achat et charges externes (montants nets)	117 608	226	170	203	188
Charges financières	15 854	30	20	21	15
Subventions versées	8 355	16	15	26	23
Contingents	44 644	86	48	45	43
<b>Résultat comptable = A - B = R</b>	171 106	329	130	160	155
<b>Capacité d'autofinancement brute = CAF</b>	177 485	341	142	174	165

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	547 412	1 053	424	455	396
<b>dont : Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	200 000	385	145	157	148
<b>Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)</b>	0	0	63	70	53
<b>Autres dettes à moyen / long terme</b>	439	1	1	1	2
<b>Subventions reçues</b>	216 409	416	83	106	88
<b>FCTVA</b>	79 354	153	43	46	42
<b>Autres fonds globalisés d'investissement</b>	17 832	34	23	17	14
<b>dont : Taxe d'aménagement</b>	17 832	34	23	16	13
<b>Amortissements</b>	6 378	12	12	13	12
<b>Provisions</b>	0	0	0	1	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	356 858	686	421	430	369
<b>dont : Dépenses d'équipement</b>	287 947	554	280	308	272
<b>Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)</b>	68 910	133	81	89	73
<b>Remboursements des autres dettes à moyen / long terme</b>	0	0	0	2	2
<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	0	0	0	0	0
<b>Charges à répartir</b>	0	0	0	1	0
<b>Immobilisations affectées</b>	0	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	-190 554	-366	-4	-25	-28
<b>+ Solde des opérations pour compte de tiers</b>	0	0	-0	1	1
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	-190 554	-366	-4	-24	-27
<b>Résultat d'ensemble</b>	361 660	696	134	184	182
<b>DETTE</b>					
<b>Encours total de la dette au 31 décembre</b>	1 091 536	2 099	649	726	599
<b>dont encours des dettes bancaires et assimilées</b>	1 089 805	2 096	645	710	584
<b>Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21</b>	1 089 805	2 096	645	710	583
<b>Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)</b>	84 764	163	101	109	88
<b>Avances du Trésor (solde au 31/12)</b>	0	0	0	0	0
<b>FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice</b>	467 557	899	476	479	490

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT</b>					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	193 320	372	175	193	179
Résultat comptable = A - B = R	171 106	329	130	160	155
Produits de fonctionnement CAF	536 023	1 031	760	855	769
Charges de fonctionnement CAF	358 539	690	618	681	603
Capacité d'autofinancement brute = CAF	177 485	341	142	174	165
Produits de cessions d'immobilisations	27 000	52	17	16	15
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	108 574	209	60	85	92
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	108 574	209	60	85	92

	Catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
<b>POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
Impôts locaux	31,50 %	43,75 %	42,26 %	41,86 %
Dotations et participations reçues	22,23 %	25,54 %	28,55 %	26,85 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	10,89 %	19,06 %	21,22 %	19,29 %
<b>POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF</b>				
dont: Achats et charges externes (montant net)	32,80 %	27,56 %	29,87 %	31,19 %
Charges de personnel (montant net)	37,84 %	48,14 %	47,49 %	45,63 %
Charges financières	4,42 %	3,31 %	3,10 %	2,55 %
Contingents	12,45 %	7,76 %	6,54 %	7,16 %
Subventions versées	2,33 %	2,43 %	3,83 %	3,87 %
<b>POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>				
Autofinancement net (1)	37,71 %	21,57 %	27,73 %	33,78 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0,00 %	22,32 %	22,83 %	19,47 %
Subventions reçues	75,16 %	29,63 %	34,42 %	32,25 %
FCTVA	27,56 %	15,27 %	14,89 %	15,32 %
<b>AUTRES RATIOS</b>				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	6,14	4,55	4,08	3,53
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	6,14	4,55	4,08	3,53
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	0,44	0,58	0,56	0,49

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE				
Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	520 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	295			
Part des foyers non imposables	52,5 %	51,4 %	50,9 %	46,6 %
Revenu fiscal moyen par foyer	25 283	25 491	25 546	27 827

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	320			
-> dont part de résidences secondaires	28,8 %	15,2 %	18,3 %	13,5 %
-> dont logements vacants	0	4	3	2
Valeur locative nette des résidences secondaires	387 912			
Bases communales imposées en foncier bâti	609 628			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	90,4 %	77,0 %	78,9 %	72,1 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,4 %	0,6 %	0,9 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,2 %	0,4 %	0,2 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	3,1 %	5,1 %	8,3 %	10,1 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	6,5 %	17,4 %	11,9 %	16,7 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	29	49	47	42
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	29	49	47	42
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	34	58	49	41
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	34	58	49	41

## II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES \"MÉNAGES\" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	1 003 181	1 929	1 288	1 257	1 177
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	609 628	1 172	1 058	996	1 009
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	33 241	64	38	40	65
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	105 418	203	357	279	348

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	613 959	1 181	912	839	641

### Réductions et majorations de bases décidées, sur délibération, par LA COMMUNE

TAXE D'HABITATION	Taux d'abattement appliqué	Date de la délibération	Montant des bases exonérées sur délibération
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (cas général) . Taux minimum légal : 10% en métropole et 5% dans les DOM	Taux minimum	Non majoré	0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (cas général) . Taux minimum légal : 15% en métropole et 5% dans les DOM	Taux minimum	Non majoré	0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 1 et 2 (ancienne contribution mobilière 1973)		Non voté	0
Abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et + (ancienne contribution mobilière 1973)		Non voté	0
Abattement général à la base	Non voté	Non voté	0
Abattement spécial à la base	Non voté	Non voté	0
Abattement spécial handicapés à la base	Non voté	Non voté	0
<b>Montant total des abattements TH décidés par la commune</b>			<b>0</b>

	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Valeur locative moyenne des locaux d'habitation	3 647	3 130	2 899	2 943

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0

	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0

	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération
<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES</b>	0	34 813
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0	
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0	
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0	
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0	

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe foncière sur les propriétés non baties	0

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	29/03/96	3 an(s)	0

	CFE et CVAE exonérée sur délibération(s)		Exonérations de CFE/CVAE de droit pouvant être supprimées sur délibération	
	Base de CFE	CVAE	Base de CFE	CVAE
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0			
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0			
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0			
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0			

	Date de la délibération	% pour la commune	% pour le GFP
Modification des règles de répartition de la CVAE (communes membres d'un GFP à fiscalité additionnelle)	Non voté	0	0

	Montant des bases exonérées sur délibération
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	0

### III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Pour la commune	Taux d'imposition en %		
		Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	19,35 %	22,92 %	23,06 %	21,61 %
-> dont taux voté par la commune	8,21 %	11,34 %	12,38 %	12,41 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	2,66 %	1,16 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	11,14 %	11,46 %	10,97 %	9,26 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	14,29 %	18,39 %	20,93 %	18,08 %
-> dont taux voté par la commune	11,27 %	15,20 %	17,77 %	15,44 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	3,54 %	1,36 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	3,02 %	3,77 %	3,60 %	3,06 %
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	54,69 %	62,94 %	92,46 %	51,14 %
-> dont taux voté par la commune	47,94 %	57,05 %	80,33 %	43,63 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	11,83 %	3,68 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM)	6,75 %	5,84 %	11,63 %	7,35 %
<b>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)</b>	51,84 %	51,95 %	68,12 %	39,70 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	51,84 %	51,95 %	68,12 %	39,70 %
<b>Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)</b>	30,92 %	28,05 %	32,19 %	25,07 %
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU)	30,92 %	28,05 %	32,19 %	25,07 %
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ)</b>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE)</b>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</b>				
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	8,49 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	12,10 %	13,31 %	12,92 %	11,05 %

**IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation (TH,THLV,THRS,GEMAPI,GEMAPILV)</b>	194 119	373	297	291	255
-> dont produits TH au profit de la commune	82 360	158	146	156	146
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	1	1	1
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits TH au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	1	1
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH au profit des groupements à fiscalité propre	111 759	215	147	131	106
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (TH + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	3	3	1
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	87 109	168	195	208	182
-> dont produits FB au profit de la commune	68 721	132	161	177	156
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	1	1
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	18 388	35	32	28	24
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	2	2	1
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	18 118	35	24	37	33
-> dont produits FNB au profit de la commune	15 894	31	22	32	29
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	2 224	4	2	4	5
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
<b>Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)</b>	654	1	1	2	2
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	654	1	1	2	2
<b>Cotisation foncière des entreprises (CFE)</b>	32 523	63	100	90	87
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	32 523	63	99	89	87
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	0	0	1	1	1
<b>Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)</b>					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	74 289	143	121	108	71



**V - LES PRODUITS DES IMPÔTS DE REPARTITION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)</b>	15 827	30	21	26	37
-> dont au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au bénéfice du GFP	15 827	30	21	26	37
<b>Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)</b>	42 323	81	8	12	14
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	42 323	81	8	12	14
<b>Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</b>	0	0	2	4	5
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	0	0	2	4	5

**VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE**

DCRTP ET FNGIR	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>DCRTP</b>	0	0	3	2	3
<b>FNGIR</b>					
-> Versement	0	0	8	6	7
-> Prélèvement	0	0	6	13	17

**VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE**

TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Taxe d'habitation</b>	5 897	11	14	15	13
<b>Taxe foncière sur les propriétés baties</b>	98	0	0	0	0
<b>Taxe foncière sur les propriétés non baties</b>	2 248	4	3	4	4

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
<b>Compensation part salaires - TP</b>	0	0	0	0	0
<b>Autres allocations compensatrices - CFE</b>	0	0	0	0	0